



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre décembre, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Saint-Laurent-sur-Saône, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire.

-----

**Présents** : M. DOUSSOT, Maire ; MM. MARTINEZ, SAUVAGEON, BURTIN et Madame GAULTIER, Adjoints ; Mmes COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, CHAMBARD, CHAREYRE, MACQUET (arrivé à 19h11) et PROST, Conseillers Municipaux.

**Excusés** : Madame Hakima MELLAC, Adjointe, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Monsieur Pierre BRESSON, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Madame Aline CAO-BROWN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale ; Mesdames Florence CHEVAUCHET et Myriam CAICEDO, Conseillères Municipales.

---

---

## INSTALLATION CONSEIL COMMUNAL DES JEUNES

---

---

Monsieur le Maire procède à l'installation du Conseil Communal des Jeunes :

« Nous installons aujourd'hui notre Conseil Municipal des Jeunes et il s'agit à bien des égards d'un moment important et symbolique pour les Conseillers et moi-même.

Nos institutions peinent parfois à toucher les jeunes citoyens que vous êtes. Pourtant, chacun en conviendra, les jeunes constituent une véritable richesse pour la ville. Et contrairement à une idée reçue trop fréquemment rabâchée, les jeunes, dans leur diversité, s'intéressent bel et bien à la vie de leur cité.

À nous, élus locaux, de savoir susciter, quand elle est trop timide, cette appétence pour la vie publique ! ».

Marie, Angelyne, Natasha, Isaac, Madeline, Léna, Nahel, Chirine et Léa ont ainsi été investis en tant que membre du Conseil Communal des Jeunes.

Monsieur le Maire demande ensuite des volontaires pour être « parrains » de ses jeunes afin de les accompagner et de les guider dans leur nouvelle mission : seront donc parrains

les 5 Adjointes de Monsieur le Maire et les Conseillers Municipaux suivants : Mesdames Geneviève COTTIN, Géraldine FLORE, Patricia GERTRUDES et Monsieur Jean CHAREYRE.

-----  
Intervention du Lieutenant FORTHOFFER, commandant la Communauté de Brigades :  
point sur le fonctionnement et l'activité de la Brigade durant l'année 2023.

-----  
Madame Sandrine GAULTIER est désignée secrétaire de séance

-----  
Le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2023 est adopté à l'unanimité.

-----  
**Propos liminaires de Monsieur le Maire :**

Dans un monde avec une actualité internationale perturbée, bousculée, malmenée, le paysage, et en particulier, celui médiatique n'affiche que des peurs et des angoisses.

Cependant nous ne devons surtout pas tomber dans la morosité systématique et relever des défis qui sont les nôtres.

Le conseil communal des jeunes réunis parmi nous ce soir, véritable bain de jouvence nous apporte cette vitalité et cette énergie à conduire nos actions en identifiant mieux leurs besoins portés par une véritable action citoyenne dans la vie de la commune.

Satisfaction également de constater que le dispositif d'aménagement du créneau méridien de l'école porte ses fruits. Le taux d'encadrement et le niveau de compétence et de formation donnent beaucoup de sérénité dans les temps d'animation et le temps du repas. Les enseignantes récupèrent l'après-midi, des élèves apaisés et plus attentifs à recevoir les enseignements.

Les projets avancent malgré leur complexité, la réfection de la place de la république, l'installation de la péniche « Bed and Bicycle », les parkings relais sont dans les tuyaux d'une mise en œuvre proche.

Ce vendredi 01 décembre 2023, la pose de la première pierre de la résidence seniors « Les Vergers de Saône » en lieu et place des bâtiments SESCOÏ fonde également des éléments de satisfaction. Le nouveau quartier de Saint Laurent, quartier «Label Vie » prend forme avec sa résidence seniors ; sa pharmacie et son pôle santé, l'EHPAD de l'hôpital Bouchacourt avec ses commodités, son parking relais et les transports en commun gratuits associés.

-----  
**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

• **DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

- SAS E2PRI : parcelle A381 ; 10 rue Albert Cousin ; 64 m<sup>2</sup>
- SCI La belle affaire : parcelle A251 ; 55, rue Tony Révillon ; 155 m<sup>2</sup>
- SCI La belle affaire : parcelle A233 ; 46-48 rue de la Levée ; 155 m<sup>2</sup>
- Madame et Messieurs TRELON : parcelle A43 ; 127 rue Jean Jaurès ; 275 m<sup>2</sup>
- Monsieur Anthony DUSSAP : parcelles A773, 774, 40, 50 et 315 ; 22 rue Tupin ; 106 m<sup>2</sup>
- SEMCODA : parcelles A656 et A657 ; 12 rue Jean Moulin ; box garage

- Madame Annick GERIN : parcelle A279 ; 70 rue de la Poste ; 79,30 m<sup>2</sup>
  - Monsieur Vincent CHAPATON : parcelle A279 ; 70 rue de la Poste ; 54,98 m<sup>2</sup>
  - SCI LAURGES : parcelle A381 ; 10 rue Albert Cousin ; 64 m<sup>2</sup>
- RENONCE À SON DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN.

-----

• **BUDGET COMMUNAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°2**

DÉCIDE la modification des comptes suivants :

**SECTION FONCTIONNEMENT :**

**DÉPENSES :**

C/023 – virement à section inv.	:	9.700,00 €
C/61521 – ent. et réparation terrain :	+	5.500,00 €
C/615228 – ent./réparat. autres bât.:	+	10.500,00 €
C/6284 – redevances serv. rendus :	+	4.500,00 €
C/6411 – personnel titulaire :	+	20.000,00 €
C/6470 – autres charges soc. :	+	2.500,00 €
C/65311 – indemnités fonctions :	+	2.000,00 €
C/65748 – subventions fonct. :	+	10.000,00 €
C/66111 – intérêts réglés échéance :	-	15.000,00 €
TOTAL :		49.700,00 €

**RECETTES :**

C/6419 – remb. sur rémunérations :		5.000,00 €
C/ 70311 – concessions cimetièrè :		2.000,00 €
C/73223 – fds départ. DMTO :		6.500,00 €
C/74718 – participations Etat :		11.000,00 €
C/7478 – participations aut. orga. :		9.000,00 €
74836 – Attribution fds péréquat. :		9.000,00 €
C/7588 – aut. pduits divers :		5.000,00 €
C/777 – recettes et quote-part :		2.200,00 €
TOTAL :		49.700,00 €

**SECTION INVESTISSEMENT :**

**DÉPENSES**

C/13911 – subven. Transfert Etat :		2.200,00 €
C/1641 – emprunts :	-	80.000,00 €
C/212 – agencements :		5.000,00 €
C/2135 – installations générales :		10.000,00 €
C/2152 – installations voirie :		67.500,00 €
C/2188 – aut. immo. corporelles :		5.000,00 €
TOTAL :		9.700,00 €

**RECETTES**

C/021 – virement de sect. Fonct. :		9.700,00 €
TOTAL :		9.700,00 €

-----

• BUDGET COMMUNAL : MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

AUTORISE Monsieur le Maire, à compter du budget 2024, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

• INDEMNITÉ SPÉCIALE MENSUELLE DE FONCTION AGENTS DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE

DÉCIDE de fixer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 l'Indemnité spéciale de fonctions de police municipale, attribuée au Chef de service de Police Municipale, au taux de 30% du traitement mensuel brut.

• MÂCONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMÉRATION : CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE INFORMATIQUE MUTUALISÉ

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service informatique mutualisé de Mâconnais Beaujolais Agglomération.

• MÂCONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMÉRATION : DEMANDE FONDS DE CONCOURS

DÉCIDE de demander un fonds de concours « Aide au développement local » d'un montant de 177.959,44 € à Mâconnais Beaujolais Agglomération.

• MODALITÉS DE CONCERTATION DU PUBLIC À METTRE EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA DÉFINITION DES ZAE<sub>nR</sub>

DÉFINI les modalités suivantes de concertation du public dans le cadre de la définition des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAE<sub>nR</sub>) :

- organisation d'une réunion publique afin de présenter les projets de la commune, à savoir installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics et sur ceux des bailleurs sociaux. En effet, en raison de la capacité foncière plus que réduite de la commune, il est impossible d'envisager l'installation d'éolienne ou de champs photovoltaïques.
- communication sur le site de la commune, mais également par l'affichage situé devant la Maire.
- proposition de rencontres en Mairie pour les personnes ayant des interrogations sur le sujet avec des horaires d'accueil du public dédiés.

• RECENSEMENT 2024 : RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS ET DU COORDONNATEUR

DIT que les agents recenseurs seront payés à raison de 1.383,00 euros nets chacun pour l'ensemble du travail de recensement programmé du 18 janvier 2024 au 17 février 2024.

DIT que l'un des agents recenseurs sera également coordonnateur d'enquête, chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

• TARIFS MUNICIPAUX 2024

FIXE les tarifs municipaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 tels qu'indiqués dans les tableaux joints au présent compte-rendu.

• INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

↳ Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire, informe le Conseil Municipal que l'audience pour le dossier de permis de construire de l'Hôtel a eue lieu au tribunal le 28 novembre dernier et que la décision devrait être rendue d'ici 3 semaines.

Il évoque un retard dans le commencement des travaux de la place de la République en raison notamment de la vérification d'usage concernant les arbres, ainsi que celle des réseaux.

Il dresse ensuite la liste du matériel récupéré dans l'ex bâtiment SECSOI, en effet, des éléments ont été prélevés et ont été installés à l'école, aux services techniques, d'autres seront ré-installés durant les prochaines vacances scolaires.

Il informe que le repas des aînés de la commune est prévu le mercredi 20 décembre à 12h15.

↳ Monsieur André PROST, Conseiller Municipal regrette absence d'éclairage place Casimir Ordinaire.

↳ Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint, répond que 3 plots solaire ont été installés.

Il aborde ensuite le dossier de la gendarmerie, les appartements devant être livrés début décembre.

Monsieur le Maire précise que l'inauguration devrait avoir lieu en mars 2024.

↳ Madame Sandrine GAULTIER, Adjointe, indique que le téléthon sera organisé sur la commune le 10 décembre prochain.

↳ Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint, communique sur les travaux réalisés au sein des logements communaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30

Le Maire,  
Jacques DOUSSOT



